



RESOLUTION GENERALE

Les Ingénieurs des TPE réunis en congrès les 7 et 8 décembre 2006,

SUR LE STATUT

[voir motion spécifique « Statut »]

SUR LA GESTION DU CORPS

[voir motion spécifique « Gestion »]

SUR L'ENTPE

[voir motion spécifique « ENTPE »]

SUR L'INGENIERIE PUBLIQUE ET LE RESEAU SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

[voir motion spécifique « Ingénierie publique / Réseau scientifique et technique »]

SUR LA REFORME ET LA MODERNISATION DE L'ETAT

Sur l'avenir du service public

RAPPELLENT leur attachement à un Etat acteur du service public de l'aménagement et du développement durables des territoires s'appuyant notamment sur des **compétences techniques propres**, garantes d'efficacité et de neutralité au bénéfice de tous ;

DENONCENT la logique purement comptable de la démarche de « modernisation de l'Etat » engagée depuis 2005, et qui ne vise à coups de pseudo-audits qu'à réduire dogmatiquement les effectifs et les moyens des services de l'Etat, sans aucune réflexion sur les missions et les plus-values pour le service public ;

DENONCENT les audits Copé dont l'objectif unique est la réduction des effectifs et dont les conclusions semblent manifestement écrites avant même le démarrage de la mission,

DENONCENT les volontés d'externalisation des missions de service public de l'Etat vers le privé, ne garantissant plus ainsi la neutralité ;

Sur la LOLF

EXPRIMENT LEUR PLUS VIVE INQUIETUDE quant à l'avenir du service public, fortement mis à mal dans le contexte actuel de cloisonnement des services dicté par des logiques comptables et de pouvoir ;

CONSTATENT que face à ce cloisonnement, la séparation SG-DGPA au MTETM comme au MEDD n'est pas à même de garantir la cohérence, la transversalité, l'unité de ces ministères ;

REVENDIQUENT donc, pour ces deux ministères, la création de SGPA, Secrétariats Généraux du Personnel et de l'Administration, seuls à même d'exercer un véritable pilotage et de faire émerger de véritables ambitions et une réelle stratégie ;

DENONCENT les baisses d'effectifs du PLF 2007, bien supérieures aux chiffres annoncés au CTPM de septembre 2006 en raison des mécanismes obscurs et scélérateurs de mise en œuvre de la LOLF, et le « contrat de performance » signé par le ministre de l'Equipement, dont la conséquence est l'accélération des diminutions d'effectifs sur trois ans ;

EXIGENT avec force l'affectation durable de tous les agents, y compris d'administration centrale, du MTETM sur un programme support/soutien/stratégie piloté par le SGPA afin d'éviter que la logique d'indépendance et de déconnexion de chaque DAC n'aboutisse au démembrement sectoriel du ministère et à des gestions différenciées des agents d'une direction de programme à l'autre sans vision d'ensemble ;

Sur l'avenir et l'ambition du ministère de l'Équipement

RAPPELLENT leur attachement à un ministère technique de l'aménagement et du développement durables des territoires, à ses missions interministérielles, sa technicité pluridisciplinaire, son ingénierie publique, son organisation infra-départementale répondant aux besoins des territoires, des usagers et des partenaires ;

CONDAMNENT fermement le « réformisme » actuel, sans projet stratégique, mettant en œuvre des organisations incertaines, avec une précipitation inédite et injustifiée ;

FUSTIGENT les conditions de mise en œuvre de ces réformes, menées avec un simulacre de concertation, et conduisant à d'importantes inquiétudes pour la responsabilité individuelle des agents de l'État dans cette période d'incertitudes alors même que l'organisation de ces responsabilités n'est toujours pas lisible ;

DENONCENT le recours à des expérimentations locales, jamais évaluées, parfois sans cohérence entre elles, qui démontrent le manque de vision globale et stratégique de l'État, ou masquent volontairement des orientations inavouables ;

S'INSURGENT contre des décisions arbitraires visant à inscrire le MTETM dans une logique de renoncement à ses missions de service public ;

CONSTATENT que d'une telle cacophonie ne peut naître un nouveau Ministère porteur d'un projet fédérateur ;

EXIGENT en conséquence l'élaboration sans délai d'un projet concerté traçant un avenir ambitieux pour le MTETM et ses services ;

Sur les réformes des administrations centrales du ministère de l'Équipement

CONDAMNENT la création de directions générales (DGUHC, DGR, DGMT) autonomes et déconnectées du reste du ministère ;

S'INQUIETENT FORTEMENT des conséquences déjà perceptibles de ces créations : fin de la synergie entre les politiques du Ministère, éclatement de la formation, recul de l'accroche territoriale, poursuite de l'anéantissement de l'ingénierie publique, enfermement de la fonction routière associé à une velléité de démantèlement du RST,...

EXIGENT la création d'un SGPA, afin de rétablir les indispensables synergies et de garantir l'unicité du pilotage, de la stratégie, de la coordination, de la GPEC-GRH et du dialogue social ;

EXIGENT que l'ingénierie publique, au même titre que le RST, soit rattachée au SGPA et non plus à une direction de programme sectorielle ;

Sur le partenariat avec les autres ministères

RAPPELLENT le caractère résolument interministériel et inter-institutionnel des politiques portées par d'autres ministères : par exemple en matière de prévention des risques (MEDD), de gestion de crises (MIAT), de recherche (MEN)... ;

DENONCENT l'absence de projet ambitieux du MTETM pour jouer pleinement son rôle dans le cadre de ces politiques, rôle qui se limite aujourd'hui trop souvent à l'aspect administratif ;

Sur les réformes des services déconcentrés

[voir motion spécifique « Fusions de services déconcentrés »]

Sur la réforme des services routiers

DENONCENT l'absence de considération de l'administration vis-à-vis de ses agents, de leur sécurité et de la qualité de leur travail, manifestée dans les phases de préfiguration et de création des DIR ;

DENONCENT la cacophonie sur l'organisation des transferts avec des calendriers incohérents sur le territoire d'une même DIR et **S'INQUIETENT** des conséquences sur la qualité du service, en particulier de la viabilité hivernale 2006-2007 ;

DENONCENT la logique de pouvoir qui dicte cette réforme, au détriment de toute réflexion sur la pérennité et la qualité du service public : logique purement routière, tendant à déconnecter les services routiers des autres composantes de l'aménagement et du développement durables des territoires ;

FUSTIGENT l'absence de formalisme quant aux complémentarités entre le réseau scientifique et technique en général, les CETE en particulier, et les services d'ingénierie routière et **DENONCENT** les velléités des services routiers de créer leurs propres services d'expertise en concurrence avec le RST ;

EXIGENT que l'Etat inscrive pleinement le service public routier dans le schéma opérationnel des missions d'aménagement du MTETM ;

Sur les mobilités liées aux transferts et aux réorganisations de services

FUSTIGENT la caricature de dialogue social et de concertation orchestrée par l'administration et l'absence de toute volonté de la DGPA de mettre en œuvre une véritable politique sociale d'accompagnement des transferts et des mobilités, dotée des moyens financiers adéquats ;

DENONCENT les circulaires de la DGPA de l'été 2006, qui reconnaissent l'absence de garanties pour les agents transférés, sur les plans statutaire, indemnitaire et en gestion, en particulier gestion du détachement sans limitation de durée. Il est scandaleux que les agents supportent les conséquences financières, matérielles et morales de la mise en œuvre de la loi de décentralisation ;

CONDAMNENT les discours rassurants mais délibérément mensongers tenus jusqu'alors par le ministre et son administration ;

FUSTIGENT les propos du ministre de l'Équipement, se félicitant du faible nombre de recours sur les pré-positionnements, masquant les situations de détresse extrême dans lesquelles certains agents se trouvent ;

DENONCENT la manière dont s'est déroulé le processus de pré-positionnement des agents, trop souvent sans considération de leurs situations familiales et sociales ;

Sur l'avenir du service public de la voie d'eau

[voir motion spécifique « Avenir du service public de la voie d'eau »]

SUR LA FORMATION CONTINUE

RAPPELLENT que la formation continue est un élément indispensable de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) d'une part pour l'acquisition et le développement des compétences individuelles au bénéfice du développement des compétences collectives, et d'autre part pour l'épanouissement personnel et la promotion sociale ;

RAPPELLENT également que la mise en place d'un plan national de formation ambitieux, accompagnant les évolutions du MTETM, est inscrite dans le plan pluriannuel de GPEC du ministère ;

DENONCENT l'absence de définition des missions futures du MTETM avant de conclure sur un plan de formation. Celui-ci se doit d'être ambitieux, interministériel et inter fonctions publiques, pluriannuel et mis en œuvre ensuite sans délai avec les moyens adéquats ;

EXIGENT l'établissement et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de formation, permettant d'accompagner la refondation du service public de l'aménagement et du développement durables des territoires ;

RAPPELLENT que ce plan doit permettre de développer les qualifications et compétences pour répondre aux missions tant traditionnelles que nouvelles des services et de garantir une évolution professionnelle des ITPE dans des parcours riches et dynamiques ;

RAPPELLENT FERMEMENT que ce plan se doit d'initier le développement des partenariats avec la fonction publique territoriale et les autres ministères ;

DENONCENT les risques issus de la LOLF : une gestion de la formation par direction de programme, une offre phagocytée par les programmes les mieux dotés, une baisse de l'offre de formation transversale et inter programmes, une filiérification des métiers et **DENONCENT** le pilotage bicéphale par le SG et la DGPA allant à l'encontre de toute stratégie et efficacité pour la formation ;

REVENDIQUENT que le programme « soutien des politiques d'équipement » soit le support et le vecteur unique du pilotage et du financement du réseau formation et de la mise en œuvre du plan national de formation ;

REVENDIQUENT la création de CI(FP-RH), centres interrégionaux de la formation professionnelle et des ressources humaines, structures adaptées pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage des services du MTETM dans le domaine de la gestion des compétences ;

FUSTIGENT toute réduction des moyens financiers et humains consacrés à la formation, reflet d'un abandon du ministère malgré les discours successifs et prometteurs ;

SUR LES REMUNERATIONS

Sur les salaires dans la Fonction Publique

DENONCENT avec véhémence le simulacre de dialogue social et de négociation salariale dans la Fonction Publique ayant abouti au protocole scandaleux du 26 janvier 2006 ;

FUSTIGENT les conditions de calcul de l'évolution du pouvoir d'achat des fonctionnaires par le Ministre de la Fonction Publique, calcul qui intègre des éléments catégoriels ou contextuels qui n'ont pas été transposés, car non transposables, à l'ensemble des fonctionnaires ;

DENONCENT les conditions de mise en œuvre des rares aumônes accordées par le protocole du 26 janvier 2006, sans aucune revalorisation des masses salariales des ministères, aboutissant ainsi à leur autofinancement par les agents ;

REVENDIQUENT la préservation du pouvoir d'achat du point d'indice de la Fonction Publique, au travers d'une mesure de revalorisation de 5 % au minimum dès 2007 et **EXIGENT** en conséquence l'augmentation équivalente de la masse salariale des ministères,

APPORTENT en conséquence leur plein soutien à la FGF-FO pour l'aboutissement de cette revendication juste et légitime ;

Sur l'ISS et les dotations d'Intérim

[voir motion spécifique « ISS »]

Sur l'indemnité spécifique de mobilité

DENONCENT l'insuffisance scandaleuse de cette indemnité qui ne pourra couvrir qu'une faible part du préjudice matériel frappant les agents à l'occasion des réorganisations de services ;

ACCUSENT l'administration de faire financer en conséquence ses réformes par les agents qui en sont les premières victimes ;

EXIGENT que cette indemnité soit améliorée et ne soit pas soumise à l'impôt ;

SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

CONDAMNENT les attaques répétées et incessantes au code du travail et **DENONCENT** les nombreuses déclarations de nos dirigeants visant à culpabiliser les salariés ;

RAPPELLENT que les cadres sont des salariés comme les autres et que leurs conditions de travail doivent être préservées et améliorées ;

Sur le temps de travail

RAPPELLENT que l'aménagement et la réduction du temps de travail constituent une avancée sociale qui ne saurait être remise en cause ;

S'INSURGENT contre les tentatives de nos dirigeants et employeurs à négocier individuellement sur la question du temps de travail au mépris du respect des garanties minimales ;

EXIGENT l'aboutissement des évaluations de la mise en œuvre de la RTT, afin d'établir enfin un diagnostic réel au sein de nos organisations ;

EXIGENT la réouverture des discussions avec le SGPA sur la prise en compte dans le temps de travail du temps de trajet « domicile – lieu de mission » dès lors que celui-ci est différent du lieu de travail habituel ;

SUR L'ASSURANCE MALADIE

FUSTIGENT les conditions caricaturales de dialogue social et de concertation dans lesquelles a été menée la réforme de l'Assurance Maladie ;

CONDAMNENT la manipulation des éléments d'un diagnostic partial et partiel, visant à culpabiliser les assurés et à imposer une réforme injuste et inégalitaire, selon une logique purement comptable et tentant de détruire une nouvelle fois le paritarisme ;

REAFFIRMENT avec vigueur et détermination leur attachement aux valeurs de solidarité et d'égalité constituant le socle de la construction de l'assurance maladie, composante essentielle de la Sécurité Sociale ;

SOUTIENNENT les actions menées par la FGF-FO et la Confédération CGT-Force Ouvrière ;

SUR LES PENSIONS ET RETRAITES

REAFFIRMENT avec vigueur et détermination leur attachement au Code des Pensions, à la fois seul garant d'un salaire continué de l'Etat en compensation des devoirs imposés aux fonctionnaires et seule assurance du versement d'une pension décente pour tous les fonctionnaires ;

SOUTIENNENT les actions menées par la FGF-FO et la Confédération CGT-Force Ouvrière ;

REVENDIQUENT à ce titre le droit à la retraite à 60 ans, avec pension à taux plein calculée sur la base de l'indice détenu au cours des 6 derniers mois, au terme de 37,5 années d'activité ;

DENONCENT les principes inadmissibles d'un régime complémentaire de retraite par points sur les primes et indemnités ;

EXIGENT la prise en compte de l'ensemble des rémunérations pour le calcul de la pension ;

FUSTIGENT les conditions de rachat des années d'études supérieures ou des périodes à temps partiel qui mettent en place un système entièrement à la charge du salarié, écartant toute notion de solidarité intergénérationnelle future et exonérant les employeurs de toute contribution supplémentaire à l'amélioration des pensions des fonctionnaires ;

REVENDIQUENT l'instauration de l'égalité totale entre hommes et femmes, notamment en matière de droits à la retraite après 15 ans d'activité et de pension de réversion ;

EXIGENT la revalorisation des pensions des retraités en fonction des révisions statutaires intervenant pour les actifs ;

DONNENT TOUS POUVOIRS à la Commission Exécutive afin de décider et mettre en œuvre tous les moyens et actions nécessaires à l'aboutissement et la concrétisation de ces orientations, engagements et revendications.